



Préparation à l'EAT Classique
Samedi 6 et Dimanche 7 février 2021



INTERVENANTS

Juan Giuliano

Soliste international, Chevalier dans l'ordre des Arts et des Lettres.
Professeur habilité par le ministère de la culture pour la préparation au Diplôme d'État de professeur de danse. Président de jury d'examen au diplôme d'État.

Académie de Ballet Nini Theilade
9, petite rue des Feuillants - 69001 LYON
04 78 30 56 86 - info@academie-ballet.fr
www.academie-ballet.fr

OBJECTIF

Préparer les stagiaires à l'Examen d'Aptitude Technique en Danse Classique, examen permettant la présentation au Diplôme d'Etat en danse classique.
Travail des variations imposés et libres, et de l'entretien.

CONTENU

Travail en groupe de petit effectif des 4 épreuves de l'examen :

- Variations imposées par le ministère de la Culture
- Variation libre
- Improvisation
- Entretien avec le jury

PUBLIC

Personnes préparant le Diplôme d'Etat en danse classique.

DURÉE

11 heures de stage.

Mise à disposition des studios de danse possible sur simple demande jusqu'à 22h00.

LIEU

Académie de Ballet Nini Theilade
9, petite rue des Feuillants - 69001 Lyon (métro Hôtel de Ville)

DATES ET HORAIRES

Samedi 06 février 2021 : de 14h00 à 18h00
Dimanche 07 février 2021 : de 09h00 à 13h00 et de 13h30 à 16h30

COÛT PÉDAGOGIQUE

300 € le stage

Possibilité de prise en charge du coût pédagogique par les fonds d'assurance formation (AFDAS, FONGECIF, FIF-PL, Uniformation ...) ou dans le cadre des dispositifs sociaux spécifiques (mesures régionales d'aide à la formation...).

Pour vous inscrire, merci de bien vouloir retourner les pages 3 et 4 à :

Académie de Ballet Nini Theilade
9, petite rue des Feuillants
69001 LYON

DOSSIER D'INSCRIPTION – Stage de préparation à l'EAT en danse classique**Cadre réservé à l'administration**

Date de réception du dossier :

Dossier validé le par

Merci de bien vouloir retourner les pages 3 et 4 à :

Académie de Ballet Nini Theilade

9, petite rue des Feuillants

69001 LYON

Nom

.....

Prénom

.....

Date et lieu de naissance

.....

Nationalité

.....

Adresse

.....

.....

Téléphone

.....

E-mail

.....

Nom et téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence

.....

De quelle façon avez-vous eu connaissance de la formation ?

.....

MODE DE RÈGLEMENT

	Chèque*	Chèques vacances	Virement bancaire	Montant à régler
Stage EAT				300€

*Le chèque doit être établi à l'ordre de « Académie de Ballet ».

**Merci de bien vouloir également remplir la déclaration située sous le règlement intérieur.
Aucune inscription ne sera prise en compte sans ce document signé.**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

FORMATION

Le stage de préparation à l'EAT classique est ouvert aux personnes désireuses de préparer le Diplôme d'Etat en danse classique et plus spécifiquement de préparer l'Examen d'Aptitude Technique dans cette discipline.

Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée. La direction se réserve le droit de limiter l'accès à la formation pour garantir aux stagiaires de bonnes conditions de travail.

La totalité du règlement est obligatoire pour enregistrer l'inscription à la formation.

En cas de paiement fractionné, tous les chèques sont à remettre à l'inscription.

En cas de désistement avant le début de la formation, 30% des frais de réservation seront retenus.

Toute formation commencée est due intégralement et ne peut faire l'objet d'**aucun remboursement**.

L'Académie de Ballet se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre de stagiaires n'atteint pas 5. Les responsables se réservent le droit d'apporter des modifications au déroulement du stage.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ, RESPONSABILITÉ

Afin d'éviter tout incident physique ou matériel, il est formellement interdit : de fumer dans l'ensemble des locaux ; de se suspendre ou de monter sur les barres de danse ; de s'appuyer sur les miroirs et parties vitrées ; de s'asseoir sur les rebords de fenêtres ; de pénétrer en chaussures dans les studios de danse.

L'Académie de Ballet décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur laissés dans le vestiaire.

Toute personne inscrite à l'Académie certifie être médicalement autorisée à la pratique de la danse et avoir souscrit une assurance responsabilité civile. Si après son inscription, elle avait connaissance de problèmes de santé pouvant avoir une influence sur le bon déroulement des cours de danse, elle s'engage à en faire immédiatement part à l'Académie de Ballet. En cas d'accident corporel, l'Académie de Ballet prendra en compte les indications concernant l'autorisation d'hospitalisation et les contre-indications médicales précisées sur la fiche d'inscription.

La responsabilité de l'Académie ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel, causé ou subi par quelque personne que ce soit durant les cours ou entre les cours. En cas de non-respect des consignes inscrites au règlement intérieur, l'Académie de Ballet ne peut en aucun cas être tenue pour responsable. L'Académie se réserve le droit d'exclure de manière immédiate, tout élève qui ne respecterait pas le règlement intérieur ou les consignes de sécurité des lieux ou dont le comportement peut nuire à la sécurité.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Je soussigné(e)
déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la formation et en approuver les textes.

Fait à

Le

Signature, précédée de la mention
« Lu et Approuvé »